

QUESTIONS AUX PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX

Que nous réserve-t-on pour les aînés du Canada?

31 mars 2011

À l'annonce du déclenchement des élections fédérales 2011, le Réseau FADOQ se fait la voix des aînés pour demander aux cinq partis politiques fédéraux ce qu'ils souhaitent et planifient mettre en œuvre pour les aînés. Le Réseau FADOQ représente 260 000 aînés et défend leurs intérêts depuis plus de 40 ans.

Les préoccupations concernant les aînés touchent à différents sujets et sont l'enjeu de plusieurs débats depuis quelques années. Que l'on pense à la question des aînés à faible revenu, au sort réservé aux retraités dont les caisses de retraite font faillite, à la santé ou au logement, les aînés sont un groupe de citoyens que le futur gouvernement devra prendre en considération dans l'élaboration de ses politiques.

Le présent questionnaire est envoyé au bureau des cinq chefs des partis Conservateur, Libéral, Bloc Québécois, Nouveau Parti Démocratique et Parti Vert. Ce questionnaire a été conçu afin de permettre à toute la population de prendre connaissance de la plateforme électorale des partis en ce qui concerne les aînés. Les réponses seront analysées par un groupe d'aînés particulièrement intéressés par les dossiers socio-économiques et seront également diffusées sur le site Internet du Réseau FADOQ afin de faire bénéficier un plus grand nombre d'aînés possible.

1. LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Près de 35 % des aînés du Canada et 45 % de ceux du Québec dépendent du Supplément de Revenu garanti (SRG) pour vivre. Comme nous le savons, ce programme essentiel n'a pas été révisé en profondeur depuis un certain nombre d'années. Certaines caractéristiques de ce programme, tel que le fait que l'inscription n'y soit pas automatique, posent des préjudices importants aux aînés les plus vulnérables.

Dans les dernières années, le Réseau FADOQ a milité pour la bonification et la simplification du programme SRG afin qu'un plus grand nombre d'aînés admissibles puissent recevoir cette prestation à laquelle ils ont droit et que le montant perçu leur permette de vivre au minimum au-dessus du seuil de faible revenu.

Récemment, le Réseau FADOQ a déposé une pétition de 40 000 signatures appuyée par plus de 300 organismes au Canada pour demander la bonification du SRG.

QUESTION 1 : Quelle est la position de votre parti par rapport à la demande du Réseau FADOQ d'instaurer l'inscription automatique au SRG pour tous les aînés admissibles?

QUESTION 2 : Quelle est la position de votre parti par rapport à la demande du Réseau FADOQ d'augmenter d'au moins 110 \$ par mois le SRG pour toutes les personnes seules afin que les prestations atteignent minimalement le seuil de faible revenu?

QUESTION 3 : Quelles autres mesures votre parti compte-t-il mettre en place pour soutenir les aînés à faible revenu?

2. PROTECTION DES RETRAITÉS ET DES FUTURS RETRAITÉS

Récemment, le projet de loi C-501 a démontré la volonté des députés de protéger les droits des travailleurs d'une entreprise se plaçant sous la protection de la loi sur la faillite en désignant ces travailleurs comme des créanciers prioritaires en cas de fermeture de l'entreprise.

Le Réseau FADOQ est convaincu que ce statut doit également être étendu aux retraités de ces mêmes entreprises qui perçoivent une rente de ces régimes de retraite. La rente de retraite est ni plus ni moins qu'un salaire différé que les salariés et l'employeur ont convenu de verser une fois que le travailleur serait retraité. Il s'agit d'un contrat qui doit faire l'objet d'une protection en faillite. Autrement, plusieurs retraités se retrouvent en condition de pauvreté et doivent compter sur l'État pour boucler leurs fins de mois. Ce qui coûte plus cher à tous les contribuables.

Depuis quelque temps, la nécessité de solidifier notre système de retraite est indéniable. La survie à long terme du Régime de Pension du Canada (RPC) et du Régime de Rentes du Québec (RRQ) est menacée. De plus, des milliers de Canadiens n'ont peu ou pas d'économies en vue de leur retraite, faute d'épargne durant leur vie active sur le marché du travail. Différentes propositions ont été formulées, dont le Régime d'épargne agréé collectif et le REER collectif obligatoire. Or, ces deux mesures ne pourront que favoriser les plus nantis de la société qui ont les moyens d'épargner. De plus, les fonds seraient administrés par des entreprises privées ce qui pourrait entraîner des exigences de transparence moins élevées que pour des institutions gouvernementales, et ce, sans compter les nouveaux coûts de gestion qui s'ajoutent. Le Réseau FADOQ croit plutôt que la solution réside dans l'élargissement des institutions publiques déjà existantes et reconnues comme le RPC et la RRQ, dont la couverture des revenus à la retraite pourrait passer de 25 % à 50 %. Une augmentation des cotisations accompagnée par une hausse des seuils d'exemption et des seuils de cotisation maximum est une solution universelle susceptible d'améliorer les revenus à la retraite d'un bien plus grand nombre de personnes.

QUESTION 4 : Quelle est la position de votre parti sur la proposition d'élargir le projet de loi C-501 aux retraités?

QUESTION 5 : Quelles solutions propose votre parti pour garantir les rentes des retraités d'une entreprise qui ferait face à la faillite?

3. TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

La population active du Canada est vieillissante. Récemment, le Conseil des Aînés du Canada a formé des tables rondes pour discuter de la participation au marché du travail des travailleurs âgés avec les acteurs du terrain. Le Réseau FADOQ a participé à cette démarche afin de faire connaître les besoins et les préoccupations des travailleurs de 50 ans et plus. De plus, le Réseau FADOQ a recensé bon nombre d'initiatives internationales intéressantes et inspirantes susceptibles de favoriser le maintien en emploi des travailleurs après 60 ans. Crédit d'impôt, avantages économiques, retraite progressive, mentorat, télé-travail sont toutes des solutions potentielles qui pourraient favoriser l'épanouissement des travailleurs d'expérience et, par le fait même, encourager leur activité sur le marché du travail.

QUESTION 6 : Quelle (s) mesure (s) incitative (s) votre parti envisage-t-il pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience?

4. SANTÉ ET PROCHES AIDANTS

Les proches aidants de personnes malades ou en perte d'autonomie sont une richesse au niveau humain bien sûr, mais également au plan économique. En effet, les soins prodigués par les 18 000 proches aidants du Canada font économiser à l'État 5 milliards par année. Le dévouement dont ils font preuve n'est pas suffisamment reconnu ni valorisé.

Certains proches aidants sont démunis au niveau de l'information et du support qui leur est fourni de la part du système de santé et de services sociaux. En raison des responsabilités énormes qui leur incombent, certains sont contraints à l'isolement, alors que d'autres sont forcés de quitter le marché du travail en raison du temps important qu'accapare leur rôle d'aidant.

Des programmes de soutien, des compensations financières et des outils d'information doivent être mis sur pied pour accompagner les aidants dans cet engagement qu'ils prennent.

La question des proches aidants et le manque de ressources auxquelles ils ont accès nous amènent à réfléchir, également, sur l'ensemble de notre système de santé canadien. Même si la santé est un champ qui relève principalement des compétences des provinces, le futur gouvernement fédéral aura un rôle à jouer en matière d'amélioration des services de santé, particulièrement ceux dont les prestations se font à domicile.

QUESTION 7 : Que propose votre parti pour soutenir les proches aidants, sur les plans économique et humain?

QUESTION 8 : De quelle manière compte s'y prendre votre parti pour favoriser l'amélioration du système de santé canadien?

5. VERS UNE CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DES AÎNÉS

Depuis janvier 2010, plusieurs organismes internationaux et nationaux se concertent et travaillent à mettre sur pied une convention internationale qui assurerait des droits de base à tous les aînés du monde, peu importe l'endroit où ils résident. Ce groupe, Global Action on Aging (GAA), que le Réseau FADOQ a intégré en mars 2011, a un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et est basé à New York.

Comme il l'a été fait avec d'autres groupes dits vulnérables, tels que les enfants et les femmes, une convention internationale sur les droits des aînés est un incontournable alors que le phénomène du vieillissement de la population touche la planète en entier. Les conditions de vie des personnes âgées varient d'une nation à l'autre, mais les enjeux sont les mêmes : Vieillir dans la dignité, pouvoir compter sur un minimum de revenu et avoir accès à des soins de santé. Les aînés de partout ont façonné notre monde tel que nous le connaissons aujourd'hui, et il est plus que nécessaire, à présent, d'assurer le respect de leurs droits par le biais de prémisses reconnues et appliquées internationalement.

QUESTION 9 : Quelle est la position de votre parti par rapport à l'idée de mettre en place une convention internationale des droits des aînés et, si votre parti constituait le prochain gouvernement élu, serait-il enclin à ratifier un tel document?